

RAPPORT annuel

2011-2012



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

Partenaire
de la réussite!



LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

ÉCOLES PRIMAIRES

André Gagnon

Annie Gaudreault, directrice

Antoine-de-St-Exupéry

Ginette Tremblay, directrice

De La Pulperie

Mario Lemieux, directeur

Du Vallon / Marie-Médiatrice / Saint-Félix

Brigitte Bellemare, directrice

Félix-Antoine-Savard

Micheline Reid, directrice

La Carrière / Sainte-Rose

Sonia Sirois, directrice

La Source / Jean-Fortin

Gynette Blackburn, directrice

Pascal Tremblay, directeur adjoint

Le Roseau

Marie-Josée Tremblay, directrice

L'Horizon / Sainte-Claire

Pascal Martel, directeur

Mont-Valin / Sainte-Bernadette

Sylvain Morissette, directeur

Notre-Dame / Des Jolis-Prés

Isabelle Boivin, directrice

Notre-Dame-du-Rosaire

Serge Tremblay, directeur

Saint-Antoine / Saint-Cœur-de-Marie

Hervey Beaulieu, directeur

Saint-David / Des Quatre-Vents

France Tremblay, directrice

Saint-Denis / Saint-Isidore

Luc Émond, directeur

Saint-Gabriel / Médéric-Gravel

Pascale Simard, directrice

Saint-Joseph

Dominique Tardif, directrice

Sainte-Thérèse

Astrid Desmeules, directrice

Vanier

Louise Noël, directrice

ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Fréchette

Line Fortin, directrice

ÉCOLES SECONDAIRES

Charles Gravel

Johanne Allard, directrice

Sandra Boulianne, directrice adjointe

Isabelle Gauthier, directrice adjointe

Karine Lavoie, directrice adjointe

Jean-François Proulx, directeur adjoint

Claude Tremblay, directeur adjoint

Paulin Turcotte, gestionnaire administratif d'établissement

De l'Odysée / Dominique-Racine et Lafontaine

Carl Bouchard, directeur

Mireille Boutin, directrice adjointe

Dave McMullen, directeur adjoint

Marie-Claude Tremblay, directrice adjointe

Catherine Boivin, directrice adjointe

Marie-Josée Simard, directrice adjointe

Gilbert Paiement, directeur adjoint

Réjean Demers, gestionnaire administratif d'établissement

Des Grandes-Marées

Michelle Tremblay, directrice

Alain Bélanger, directeur adjoint

Michelle David, directrice adjointe

Sonia Deschênes, directrice adjointe

Armand Bergeron, gestionnaire administratif d'établissement

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Équipement Motorisé

Linda Fortin, directrice

La Baie

Stéphane Minier, directeur

L'Oasis

Monique Beaudry, directrice

Dominic Boily, directeur adjoint

Métallurgie et Multiservices

Dany Vaillancourt, directeur

CENTRES DE FORMATION GÉNÉRALE ADULTES

Durocher

France Tremblay, directrice

Laure-Conan

Anne Savard, directrice

Patricia Bouchard, directrice adjointe

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



LIZ S.-GAGNÉ
PRÉSIDENTE

CHRISTINE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE

Pour une quatorzième année depuis la formation de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, il nous fait plaisir, au nom du Conseil des commissaires et de la direction générale, de vous présenter le rapport annuel 2011-2012 qui contient les principales réalisations de la dernière année scolaire.

Ce rapport annuel est donc une excellente occasion de faire connaître à toute la communauté les divers projets qui ont mobilisé nos énergies et dont l'objectif premier demeure la réussite éducative de nos élèves jeunes et adultes ainsi que l'amélioration de tous les services offerts. On ne pourrait y parvenir sans la collaboration et le professionnalisme de tout notre personnel qui contribue, année après année, au succès de notre organisation.

D'ailleurs, dans le but d'assurer la qualité de vie dans nos établissements, nous avons, pendant l'exercice 2011-2012, adopté un code d'éthique afin d'avoir une vision d'ensemble des valeurs que nous souhaitons privilégier. Aussi, malgré les compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, nous avons su maintenir la qualité de tous nos services, et ce, auprès de nos clientèles jeunes et adultes, de tous nos intervenants et de la population en général.

Ce document propose également un bilan des réalisations de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay dans le cadre de son plan stratégique 2008-2013 ainsi que des actions posées tout au long de l'année au regard des objectifs fixés dans ce même plan.

Nous tenons à remercier sincèrement tout le personnel, les parents, les partenaires, les membres des conseils d'établissement et le Conseil des commissaires pour leur engagement et leur dynamisme tout au long de l'année 2011-2012.

MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

PAR
CIRCONSCRIPTION



1
MICHEL
GIRARD



2
HÉLÈNE
DE CHAMPLAIN



3
LILY
GIRARD



4
JANY
SAINDON



8
JIMMY
TREMBLAY



9
OMER
DESCHESNES



10
ANTONIN
SIMARD



11
DIANE
PERRON



16
YVON-ROBERT
CÔTÉ



17
LIZ
S.-GAGNÉ
PRÉSIDENTE



18
DIANE
TREMBLAY



19
DIANE
DURAND

SERVICES ADMINISTRATIFS

DIRECTION GÉNÉRALE

Christine Tremblay *Directrice générale*
Gilles Routhier *Directeur général adjoint*
Sarah Tremblay *Agente d'administration*

SERVICE DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

Marie-Andrée Dufour *Directrice*
Hélène Aubin *Conseillère en communication*

SERVICES ÉDUCATIFS JEUNES

Josée Gaudreault *Directrice*
Catherine Gagné *Directrice adjointe*
Stéphane Côté *Directeur adjoint*
Annie Girard *Régisseuse du transport*

SERVICES ÉDUCATIFS ADULTES

Jean Blackburn *Directeur*
Éric Nadeau *Coordonnateur*
Denis Bédard *Coordonnateur*
Sarah Drolet *Coordonnatrice*

SERVICE INFORMATIQUE

Paul Lalancette *Directeur*

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Jocelyn Ouellet *Directeur*
Geneviève Gilbert *Directrice adjointe*
Sébastien Malenfant *Coordonnateur*
Chantale Fortin *Conseillère en Santé et Mieux-Être*
Lise Pâquet *Agente d'administration*

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Martin Deschênes *Directeur*
Claude A. Tremblay *Directeur adjoint*
Alain Duchesne *Régisseur*
Stéphane Angers *Régisseur*
Julie Gaudreault *Agente d'administration*

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Michel Simard *Directeur*
Carl Duchesne *Directeur adjoint*
Audrey Lavoie *Coordonnatrice*
France Tremblay *Agente d'administration*
Francis Maltais *Régisseur*



RUTH GAGNON

Jusqu'au
27 novembre 2011



HERVÉ CHARBONNEAU

À compter du
24 janvier 2012



6
SONIA DESGAGNÉ

VICE-PRÉSIDENTE



7
BERNARD VILLENEUVE



12
JEAN-CLAUDE MARTEL



13
DIANE GAUTHIER



14
HENRI GIRARD



15
GUY LANGLOIS



20
FRANCE GAGNÉ



21
SYLVIE BELZILE



COMMISSAIRE-PARENT

ANNICK LAROUCHE



COMMISSAIRE-PARENT

CAROLINE TREMBLAY

EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

DIRECTION GÉNÉRALE

Frédéric Mercier
Annick Larouche
Michel Boulianne
Doris De La Durantaye
Gaétan Gagnon

Président
Vice-présidente
Secrétaire-trésorier
Directrice
Directeur



EN MANCHETTES

UN NOUVEAU SITE WEB POUR LA COMMISSION SCOLAIRE



Octobre 2011

Depuis le mois d'octobre, le grand public, les parents, les élèves et les employés de la CSRS peuvent naviguer sur le nouveau site Internet de la Commission scolaire. En plus d'une multitude d'informations portant sur les services et programmes offerts, le nouveau site propose des sections spécifiques pour le grand public, les parents et les employés, un accès plus rapide aux documents officiels de l'organisation, un calendrier interactif présentant tous les calendriers scolaires en fonction dans chacune de nos écoles. Vous y trouverez également toute l'actualité concernant la Commission scolaire. Bonne navigation et bienvenue au www.csrsguay.qc.ca!

MÉDAILLE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL



Octobre 2011

Encore cette année, les membres du Conseil des commissaires et de la direction générale ainsi que les membres de la direction des quatre écoles secondaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay étaient fiers de remettre la médaille académique du gouverneur général du Canada à quatre élèves exceptionnels.

La cérémonie a eu lieu le 13 octobre 2011 à l'école secondaire De l'Odysée / Dominique-Racine. Un gros merci au personnel de l'école qui a encore une fois su accueillir avec classe et

professionnalisme les élèves méritants, accompagnés de leur famille et de leurs proches.

En signe d'encouragement et pour souligner leur persévérance, les médaillés ont également reçu une bourse de leur école et deux d'entre eux se sont vus remettre une bourse d'exemption des frais de scolarité de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Bravo aux quatre lauréats : Marie-Ève Martel (école des Grandes-Marées), Jean-Simon Harvey (école Charles-Gravel), Simon Munger (école De l'Odysée, représenté sur la photo par son père et sa jeune soeur) et Jayson Tremblay (école Fréchette).

INAUGURATION DE L'ÉCOLE LE ROSEAU



Octobre 2011

Bravo à toute l'équipe de l'école Le Roseau ainsi qu'aux élèves présents lors de l'inauguration officielle de leurs nouveaux locaux qui a eu lieu le 12 octobre 2011.

Cette activité, en présence du ministre délégué aux Ressources Naturelles et à la Faune et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Serge Simard, a été menée de main de maître par la nouvelle directrice et l'ancien directeur de l'école, M^{me} Marie-Josée Tremblay et M. Mario Lemieux.

Outre la présidente, la directrice générale et plusieurs membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, de nombreuses personnes étaient présentes : commissaires, membres du conseil d'établissement, directions de service, entrepreneurs et bien sûr plusieurs représentants des médias régionaux. Encore une fois bravo pour la réalisation de cette superbe école.



AVENIR MÉTALLURGIE

Deux missions en Europe et un site Internet pour recruter des élèves à l'étranger

Décembre 2011

À l'automne 2011, 184 postes de soudeurs-monteurs étaient à combler au Saguenay alors que seulement 56 élèves s'étaient inscrits dans cette formation offerte par le Centre de formation professionnelle en Métallurgie et Multiservices. La pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur était criante!

Préoccupés par la situation, une vingtaine d'entreprises et d'industries du Saguenay et le milieu de l'Éducation ont développé le regroupement «Avenir Métallurgie», un partenariat inédit visant à arrimer l'offre de formation professionnelle aux besoins pressants du marché du travail. En collaboration avec Éducation Internationale (coopérative de services de développement et d'échanges en Éducation), la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et le regroupement « Avenir Métallurgie » ont eu l'idée de recruter des élèves étrangers intéressés par le métier de soudeur-monteur. Pour ce faire, le site Internet, www.avenirmetallurgie.ca a été lancé et deux missions en France ont été organisées.

Ces deux missions, pilotées par Éducation Internationale, ont porté fruit puisque plusieurs centaines de demandes ont été acheminées aux responsables des Services éducatifs adultes, fin prêts à accueillir ces étudiants étrangers dès l'année scolaire 2012-2013. Bravo pour cette initiative innovante dont les répercussions s'annoncent déjà plus qu'intéressantes pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean!

« LIVRE MON COUP DE CŒUR », UN PROJET POUR FAIRE LIRE LE MONDE!



Décembre 2011

Bravo à tout le personnel du Centre Laure-Conan qui a travaillé au projet «Livre mon coup de cœur» lancé le 6 décembre 2011. Plusieurs organismes sont impliqués dans cette aventure littéraire qui vise à faire voyager les livres et donner le goût de lire à la population en général.

«Livre mon coup de cœur» s'inscrit dans le cadre du programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture, le PAÉLÉ. Chacun des partenaires de «Livre mon coup de cœur» a installé une boîte de récupération de livres «coup de cœur» dans son milieu.

Ces livres, offerts par des lecteurs jeunes et adultes soucieux de faire découvrir leurs trouvailles littéraires, sont identifiés par un autocollant invitant les personnes qui les trouvent à les lire et à les faire lire... au suivant! Si vous en apercevez un dans un endroit public de la région, lisez-le et n'oubliez pas de le laisser à votre tour dans l'autobus, un restaurant ou ailleurs: il fera certainement le bonheur de la personne qui le trouvera!

UNE ENSEIGNANTE ET TROIS ÉLÈVES DU CFP LA BAIE ONT VÉCU UN STAGE/ÉCHANGE EXCEPTIONNEL À REVEL EN FRANCE



Décembre 2011

Shany Tremblay, enseignante au Centre de formation professionnelle La Baie a conclu une entente de partenariat avec le Lycée des métiers d'arts, du bois et de l'ameublement, une prestigieuse école d'ébénisterie à Revel, en France. Les élèves ont vécu une expérience unique dans cette ville que l'on surnomme la «Mecque» de l'ébénisterie. Ils y ont réalisé un stage d'un mois afin de parfaire leurs techniques comme la sculpture, la marqueterie, les dorures et bien d'autres spécialités. Les élèves qui ont participé au stage ont particulièrement apprécié leur expérience, alors que les Français qui les ont accueillis n'ont eu que de bons mots pour le savoir-faire de ces ébénistes. Encore une belle expérience que ces jeunes n'oublieront jamais. Bravo à tous les organisateurs de ce stimulant projet.

EN MANCHETTES (SUITE)

RELOCALISATION DE L'ATELIER DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES



Mars 2012

L'Atelier du Service des ressources matérielles, annexé au Centre de formation professionnelle l'Oasis depuis 1995, a été relocalisé dans l'ancienne école Saint-Louis située sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste dans l'arrondissement Chicoutimi. Le Centre l'Oasis avait besoin de plus d'espace pour répondre à la demande de sa clientèle croissante.

Les locaux ont été inaugurés officiellement en mars 2012 en présence des membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire et ceux de la direction générale. Bravo à toute l'équipe du Service des ressources matérielles qui a procédé efficacement à l'installation des nouveaux locaux.

APPUI FINANCIER AU CFEM



Mai 2012

M. le ministre Serge Simard, au nom de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Line Beauchamp, accordait à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay une aide financière de 500 000 \$ afin de terminer le projet d'amélioration et de mise à jour des équipements et des espaces du Centre de formation professionnelle en Équipement Motorisé. Cette somme servira entre autres au réaménagement des locaux dédiés à la formation en Vente de pièces mécaniques et d'accessoires, et à l'aménagement d'une aire de repos et d'un bloc sanitaire pour les élèves.

Pour attirer autant les entreprises et les élèves soucieux d'acquérir des formations de pointe, nous n'avons d'autre choix que de proposer des espaces de travail adéquats et à la fine pointe de la technologie. Au fil des ans, nous avons su établir un véritable partenariat avec les organismes et les entreprises du milieu des véhicules motorisés. Avec ces améliorations, nous pavons une autre voie vers l'excellence et la réussite.

LAURÉATS D'UN PRIX PHÉNIX 2012



Mai 2012

Pour une 15^e année consécutive, les Prix Phénix pour l'environnement du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune ont été décernés. L'école des Jolis-Prés de Laterrière s'est mérité le prix Phénix dans la catégorie «Éducation et sensibilisation». Aussi, à l'occasion de l'édition 2012, un concours en ligne a été inauguré afin de faire la promotion des 32 projets finalistes. Le concours a permis à plus de 3 200 personnes de voter pour leur projet favori. Le « Coup de cœur du public » a également été décerné à l'École des Jolis-Prés.

Le projet de l'école des Jolis-Prés consiste à élaborer et à réaliser des activités pédagogiques favorisant l'acquisition de comportements écoresponsables chez les élèves et le personnel de l'école. Les activités liées au projet portent sur six thèmes soit, «Ensemble, diminuons le gaspillage de l'électricité», «Récupérer, une question de triage», «Réutilisons, une question de gros bon sens», «L'eau notre trésor», «Le grand ménage écolo» et «Le compostage, ce n'est pas sorcier». Depuis septembre 2011, un comité de 15 écoconseillers de 10 ans, parrainé par l'enseignante Fabienne Leblond, travaille à faire comprendre aux élèves de l'école l'importance de développer des comportements écoresponsables. Félicitations à tous!

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

VOYAGE HUMANITAIRE AU PÉROU



Mai 2012

Pendant trois ans, une équipe de passionnés a déployé une énergie titanesque pour faire vivre une expérience péruvienne à sept jeunes vivants avec des déficiences intellectuelles. Tout ce beau monde s'est lancé à la conquête du Machu Picchu, en plus de s'investir dans un projet humanitaire là-bas.

Pourquoi Cusco, une ville située à 3 400 mètres d'altitude au Pérou? Nous voulions faire prendre conscience à nos jeunes qu'il est possible de passer de leur nombril aux nombrils d'autres jeunes, vivant ailleurs dans un autre pays. Les objectifs étaient nombreux : dépassement de soi, découverte d'une autre culture et d'une langue étrangère. Pour ce faire, ils ont appris à travailler en équipe, et ce, sur une période de trois ans. Sur place, ils se sont associés aux élèves de l'école Lasalle d'Abancay afin de développer une correspondance et un volet humanitaire. Enfin, ils ont dû s'entraîner physiquement pour être prêts à partir à l'assaut du Machu Picchu.

Une chose est certaine, ils ont tous, à leur façon, dépassé leurs limites et vécu un périple inoubliable. Non seulement les jeunes ont passé de leur nombril à celui des enfants d'Abancay, mais ils ont passé de l'altitude à l'attitude... Félicitations à tous pour ce beau projet.



Le protecteur de l'élève a été interpellé à dix reprises de juillet 2011 à mars 2012, cependant une seule plainte a été traitée.

Cette plainte jugée recevable, portait sur une évaluation inappropriée dans la compétence «compréhension orale» lors d'un examen qui a eu lieu en janvier 2011 et ne concernait pas une faute ou un acte dont le ministre est saisi en fonction de l'article 26 de la L.I.P. Lors de sa réunion du 26 août 2011, le Conseil des commissaires a pris acte de l'avis du protecteur de l'élève et a mandaté la direction générale afin d'assurer le suivi de l'avis du protecteur de l'élève dans ce dossier.

André Garon

Protecteur de l'élève

Le protecteur de l'élève a reçu deux demandes d'informations en provenance de parents soucieux d'une situation vécue par leur enfant. Le rôle du protecteur de l'élève fut principalement d'écouter leur requête et de référer les parents aux instances scolaires appropriées, puisque tous les recours internes pour le traitement d'une plainte n'avaient pas été utilisés. Il apparaît que les démarches entreprises par la suite aient été concluantes puisqu'aucune plainte formelle n'a été acheminée au protecteur de l'élève pour la période d'avril à juin de l'année 2012.

Marc Pomerleau

Protecteur de l'élève

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2011-2012

RELATIVES AU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2013

La quatrième année de réalisation du plan stratégique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay représente une année de maturité. En effet, 92 des 93 moyens prévus en 2011-2012 ont été l'objet d'activités, ce qui démontre que les actions retenues lors de l'élaboration du plan stratégique font partie du quotidien des unités administratives du personnel. Voici un bref survol des actions effectuées dans nos établissements et services.



ORIENTATION 1 **Le développement de la réussite de chaque élève**

Les efforts déployés afin d'améliorer les compétences en français de nos élèves se sont poursuivis en 2011-2012. Nos établissements ont pu, comme par les années passées, compter sur l'expertise des conseillers pédagogiques qui, en collaboration avec les équipes d'enseignants, ont permis de réaliser un grand nombre d'actions adaptées aux besoins des élèves. Le processus de régulation en français a également permis d'identifier les forces des élèves de même que les défis à relever afin de favoriser une plus grande réussite tant au primaire qu'au secondaire. Aussi, on peut constater que pour la première fois, chaque école a identifié une cible à atteindre afin de pouvoir apprécier l'impact des mesures retenues dans le plan d'action en français.

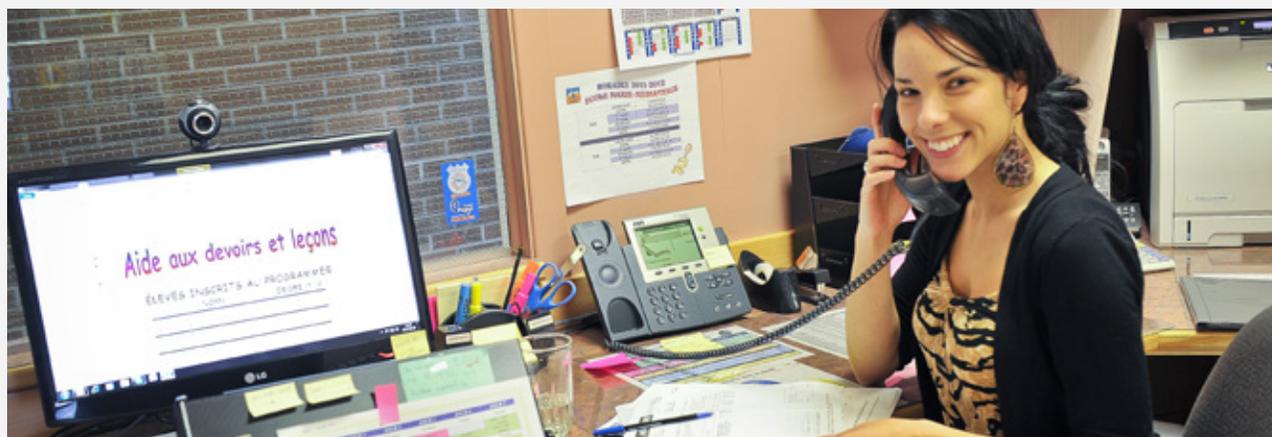
L'amélioration des compétences de nos élèves en anglais a également été privilégiée. Pour ce faire, nos enseignants en anglais langue seconde ont reçu diverses formations. Le plan de formation a été actualisé afin de mieux préparer nos enseignants, plus particulièrement sur les nouvelles orientations en évaluation. De plus, six rencontres de codéveloppement ont été tenues. La mise en place d'une semaine thématique «english day», l'utilisation des technologies de l'information, la participation à des activités d'échanges, le partenariat avec l'école anglaise Riveside, la possibilité d'assister à la présentation de pièces de théâtre en anglais et l'utilisation systématique de l'anglais pendant les cours représentent quelques-unes des actions mises en place pour améliorer les compétences de nos élèves dans cette matière.

Plusieurs actions ont été réalisées pour favoriser la réussite de nos élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA), le maintien des services spécialisés au primaire et au secondaire par les Services éducatifs, le recours aux aides technologiques,

l'utilisation du logiciel Formel pour la rédaction de plans d'intervention, le soutien par l'ajout de ressources humaines, des formations sur les multiples facettes de l'adaptation scolaire représentent les faits marquants pour l'année 2011-2012.

La persévérance et le taux de diplomation sont au cœur de la mission de nos établissements. Le nombre d'actions réalisées en 2011-2012 en témoigne, que ce soit au primaire, au secondaire ou au secteur adultes. Pour ce faire, la Commission scolaire s'assure qu'il y ait une concertation harmonieuse entre les Services éducatifs jeunes et adultes, de manière à assurer une continuité entre ces deux importants piliers de notre organisation. En effet, plusieurs stratégies ont été identifiées afin que les élèves en difficulté et sur le point de décrocher puissent être référés et pris en charge par les Services éducatifs adultes de manière à assurer leur diplomation.

Soulignons aussi le grand nombre d'activités sportives et culturelles mises en place dans nos établissements primaires et secondaires. La prévention occupe une place importante dans la réussite des élèves et en ce sens, le comité de prévention des toxicomanies a mis à jour son plan d'action afin de soutenir davantage le personnel de la Commission scolaire dans leurs activités de promotion et de prévention. Pour ce faire, des plans d'action pour chacun des secteurs (primaire, secondaire, formation générale adultes et formation professionnelle) ont été remis aux intervenants. Ces plans contiennent des outils, des guides et des actions à privilégier afin de favoriser une bonne prévention dans les milieux, de même que des interventions adaptées à leur réalité.



ORIENTATION 2

La réalisation professionnelle du personnel de notre organisation

La Commission scolaire accorde une attention particulière à l'accompagnement des personnes nouvellement nommées à des postes-clés. En effet, en 2011-2012, des stratégies de parrainage et d'accompagnement ont été mises en place afin de supporter les personnes nouvellement nommées à des postes particuliers. En continuité avec 2010-2011, des procédures d'intégration et d'accompagnement ont été maintenues afin de faciliter l'entrée en fonction de ces personnes. Les responsables des différentes unités administratives ont poursuivi le parrainage afin de favoriser l'intégration dans le nouveau milieu de travail. Le Service des ressources humaines a, à la suite des commentaires positifs de l'an dernier, tenu pour une seconde année une rencontre d'information à l'intention des nouveaux employés pour qu'ils puissent se familiariser avec les structures de notre organisation et les différents services offerts.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2011-2012

RELATIVES AU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2013 (SUITE)

La formation continue constitue la pierre angulaire d'une organisation qui souhaite être à la fine pointe de ce qui se fait en matière de réussite scolaire et de stratégies de gestion. Afin de maintenir un haut niveau de compétences dans l'ensemble des secteurs d'intervention, la Commission scolaire s'assure que chacune de ses unités administratives fasse le point sur ses pratiques de manière à repérer de nouvelles façons de faire susceptibles d'améliorer leurs actions. Ainsi, les Services éducatifs jeunes et adultes ont organisé plusieurs formations pour répondre aux priorités ciblées par les établissements, conformément à leur plan de réussite de même qu'au plan stratégique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Il est important de souligner le travail réalisé dans le cadre du développement durable. En effet, le comité du même nom, en collaboration avec la chaire de recherche et d'intervention en Éco-conseil de l'UQAC, a tenu des matinées de formation en développement durable, développé des outils (grilles d'analyse, fiches de projet) pour aider les établissements à s'inscrire dans des projets de développement durable. À l'heure des choix, notre société se doit de s'engager à fond dans cette démarche afin de modifier la trajectoire de gaspillage des ressources si souvent dénoncée. Par ces actions, notre Commission scolaire démontre son engagement par rapport à son environnement naturel et celui de son personnel.

Afin de faire connaître les actions et le travail réalisés par les employés de la Commission scolaire, le Service du secrétariat général et des communications diffuse le journal électronique *Le Voici*, un outil qui contribue à reconnaître de façon particulière les bons coups et le professionnalisme de notre personnel.

ORIENTATION 3

La collaboration école famille et communauté

La réussite et la persévérance des élèves sont des préoccupations sociales qui sont de plus en plus au premier plan. En effet, un nombre croissant d'acteurs se questionne sur les meilleurs moyens à privilégier afin d'augmenter la réussite des élèves jeunes et adultes de leur communauté. De tous ces acteurs, il est reconnu que la famille représente l'un des principaux facteurs influençant la réussite des jeunes. Ajoutée à l'école et à la communauté, nous obtenons un triangle d'intervenants qui a l'obligation de se concerter afin de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves. Il est essentiel qu'ils se tissent des liens étroits entre les parents, le personnel des établissements et les partenaires du milieu. Le comité École-Communauté du Bas-Saguenay et le projet École, Famille et Communauté (PÉFEC) ont poursuivi leur mission en 2011-2012. En effet, plusieurs activités ont été réalisées : soirées d'information, mise en place d'une fête des familles, conférences, 5 à 7 destinés aux parents en collaboration avec des étudiants de l'UQAC et ateliers thématiques. Celles-ci ne constituent que quelques exemples qui illustrent toute l'énergie investie dans ce volet.

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a continué à diffuser les réalisations et réussites de ses élèves, de son personnel, de même que son implication socio-économique au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le Conseil des commissaires a de nouveau souligné en 2011-2012 les exploits sur les scènes provinciale, nationale et internationale de certains de ses élèves en organisant pour la troisième année consécutive une cérémonie de remise

d'un certificat reconnaissance où les parents étaient également conviés. Ces élèves exceptionnels ont par la même occasion signé le livre d'or de la Commission scolaire en guise de souvenir.

ORIENTATION 4 **La contribution au développement régional**

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, par la variété de ses programmes en formation professionnelle, la qualité de son enseignement au secteur jeunes et son Service aux entreprises, se veut un joueur de premier plan dans le développement de notre région. De plus, les nombreux partenariats avec les municipalités situées sur son territoire ont permis de maximiser l'utilisation des infrastructures disponibles pour le bénéfice des élèves et des citoyens. Un plan de communication a été élaboré afin de mettre en relief le rôle de notre organisation souvent méconnu par la population. La mise en commun de nos infrastructures, l'engagement des établissements dans la vie culturelle régionale, la signature de protocoles d'entente avec le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRDI) et la ville de Saguenay, la présence de plusieurs représentants de la Commission scolaire dans différents conseils d'administration (Société historique, Centre Jeunesse, etc.), son engagement dans le réseau de l'Éducation Internationale figurent parmi quelques exemples de l'implication de notre organisation.

Nous tenons à souligner la qualité du travail accompli par tous les acteurs de notre organisation afin de favoriser la réussite des élèves jeunes et adultes et contribuer concrètement au développement de notre région. Notre mission, notre vision et nos valeurs s'expriment efficacement à travers les multiples actions réalisées par le personnel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay en 2011-2012, conformément au plan stratégique 2008-2013.

Pour en savoir davantage sur le travail accompli par les différentes unités administratives pendant l'année scolaire 2011-2012, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Commission scolaire dans la section du plan stratégique 2008-2013 au www.csrsguenay.qc.ca/plan.



EN 2011-2012, LE CONSEIL DES COMMISSAIRES A...

DEMANDÉ AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

- Une allocation pour les investissements en formation professionnelle (mesure 50512) afin de réaliser le projet de réfection et d'agrandissement du Centre de formation professionnelle en Équipement Motorisé (phase 2).
- Une subvention pour la construction d'un gymnase aux écoles Saint Denis et Saint-Isidore dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II.
- L'autorisation permanente de dispenser le DEP «Service conseil à la clientèle en équipement motorisé», pour l'année 2012-2013.
- L'autorisation permanente de dispenser l'ASP 5259 «Mécanique de moteurs diesels et contrôles électroniques», pour l'année 2012-2013.
- Une subvention pour la construction d'une aile supplémentaire (six classes et un bloc sanitaire) à l'école Des Jolis-Prés dans le cadre de la mesure d'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511).

ADOPTÉ

- Une politique de sécurité par l'utilisation des systèmes de surveillance vidéo.
- Le Règlement sur le code d'éthique pour le personnel et les bénévoles de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

MANDATÉ

- La présidente et la directrice générale afin d'évaluer tous les impacts et la possibilité de réaliser des regroupements de services avec la Commission scolaire De La Jonquière ainsi que la possibilité de réaliser un regroupement de structures avec la Commission scolaire De La Jonquière.

AUTORISÉ

- La récupération de la résidence de l'école Jean-Fortin (St-Honoré) afin de procéder à l'aménagement d'un service de garde dans cette résidence pour ainsi aménager des locaux dans les espaces libérés afin de répondre aux besoins liés à l'augmentation de clientèle prévue dans les 5 prochaines années.

APPUYÉ

- Le mémoire déposé par la Fédération des commissions scolaires du Québec concernant le projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013 relativement au fonctionnement des commissions scolaires, les investissements et le transport scolaire.

ACCEPTÉ

- Les nouveaux protocoles d'entente avec la Fédération Tennis Québec ainsi que la Fédération de basketball afin d'offrir ces disciplines dans le programme Sport-Arts-Études.

NOMMÉ

- M. Marc Pomerleau à titre de protecteur de l'élève.

ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2013



Au début de l'année 2008, une importante consultation a été menée auprès des principaux acteurs du monde de l'Éducation au Québec sur l'avenir du système éducatif québécois et de ses institutions. Ce processus consultatif a permis de dégager deux grandes volontés communes, soit de placer la réussite des jeunes et la valorisation de l'éducation au cœur du projet éducatif québécois et de se doter de modes de gouvernance qui favorisent l'adhésion et la mobilisation de la population à l'égard des enjeux éducatifs et des institutions (établissements, commissions scolaires, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [MELS]) qui la desservent. Afin d'y donner suite, d'importantes modifications ont été apportées à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur les élections scolaires par l'adoption du projet de loi n° 88 par l'Assemblée nationale du Québec en octobre 2008.

La convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative sont les outils retenus pour concrétiser les liens entre les partenaires et pour s'assurer de la cohérence et de la complémentarité entre le plan stratégique du Ministère, le plan stratégique de la Commission scolaire et les plans de réussite des établissements. Elles visent à intégrer l'ensemble des actions dans une vision globale à partir de laquelle s'insère l'ensemble des programmes et des actions.

L'année 2011-2012 marque la deuxième année d'entrée en vigueur de cette convention de partenariat signée le 30 juin 2010 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Le Ministère a fixé cinq buts sur lesquels porte la convention de partenariat :

- L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans ;
- L'amélioration de la maîtrise de la langue française ;
- L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
- L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire ;
- L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.



LE TABLEAU SUIVANT PRÉSENTE LES OBJECTIFS ET CIBLES À ATTEINDRE AINSI QUE LES RÉSULTATS OBTENUS LORS DE LA DEUXIÈME ANNÉE D'APPLICATION.

BUTS	OBJECTIFS	CIBLES À ATTEINDRE				RÉSULTATS
		09-10	10-11	11-12	12-13	
But 1 L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	1.1 En 2013, avoir augmenté de 4% le taux de diplomation et de qualification (passer de la moyenne actuelle des 3 dernières années établie à 74% à 78% en 2013)	74%	74%	76%	78%	Départ : 74% 2009-2010 : 74,5% 2010-2011 : 69%
	1.2 En 2012, diminuer à 15% le taux de décrocheur parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes (passer de 16,7% à 15,0% en 2013) ce qui correspond à une diminution de 6 décrocheurs/année devant être ajustée en fonction de la clientèle annuelle réelle	16,7%	16,0%	15,5%	15,0%	Départ : 16,7% 2008-2009 : 10,3% 2010-2011 : 12,3% 2011-2012 : Non disponible
But 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française	2.1 En 2013, avoir augmenté de 1% par année le taux de réussite des élèves en lecture au bilan des apprentissages à la fin de chacun des cycles du primaire et du secondaire	88%	88%	89%	90%	Départ : 88% 2010-2011 : 88% 2011-2012 : 89,4%
	2.2 Jusqu'en 2013, augmenter de 1% par année le taux de réussite des élèves à l'épreuve de français, volet lecture 3 ^e cycle du primaire	83%	83%	84%	85%	Départ : 83% 2010-2011 : 74% 2011-2012 : 81%
	2.3 En 2013, avoir augmenté de 1% le taux de réussite au bilan des apprentissages des élèves en écriture à la fin de chacun des cycles du primaire et du secondaire	87%	87%	88%	89%	Départ : 87% 2010-2011 : 85% 2011-2012 : 87,9%
	2.4 Jusqu'en 2013, augmenter de 1% par année, le taux de réussite aux épreuves ministérielles en écriture aux 2 ^e et 3 ^e cycles du primaire	87%	87%	88%	89%	Départ : 87% 2010-2011 : 79% 2011-2012 : 88,5%
	2.5 Jusqu'en 2013, augmenter de 1% par année le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de 5 ^e secondaire, volet écriture	74%	74%	75%	76%	Départ : 74% 2009-2010 : 77,9% 2010-2011 : 79,1% 2011-2012 : 82,8%

But 3

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaire chez certains groupes dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

But 4

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

But 5

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

3.1 En 2013, avoir augmenté de 1% le taux de qualification des élèves HDAA	59%	59%	59%	60%	Départ : 59% 2009-2010 : 59% 2010-2011 : 59% 2011-2012 : 68%
4.1 En 2013, 100% de nos écoles primaires et secondaires auront effectué un portrait de situation des manifestations de violence à l'école (dont les actes d'intimidation) et auront mis en place une stratégie locale d'intervention en matière de prévention et de traitement de la violence	50%	50%	75%	100%	Départ : 50% 2010-2011 : 75% 2011-2012 : 100%
4.2 À chaque année scolaire, maintenir dans 100% de nos écoles et centres une offre alimentaire équilibrée, conforme au guide alimentaire canadien et exempte de « malbouffe »	100%	100%	100%	100%	Départ : 100% 2010-2011 : 100% 2011-2012 : 100%
4.3 Annuellement, 100% de nos écoles primaires et secondaires offrent régulièrement aux élèves un enrichissement de l'activité physique en plus des 2 heures d'éducation physique prévues à l'horaire des élèves	100%	100%	100%	100%	Départ : 100% 2010-2011 : 100% 2011-2012 : 100%
5.1 D'ici 2013, maintenir à 4,9% le taux moyen du nombre de nouveaux inscrits de moins de 20 ans en formation professionnelle (FP) par rapport à la clientèle totale du secondaire	4.9%	4.9%	4.9%	4.9%	Départ : 4,9% 2009-2010 : 8% 2010-2011 : 8,1% 2011-2012 : 8,4%

Pour tous les détails concernant les activités réalisées, consultez notre site Internet : www.csrsguenay.qc.ca

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RÉUSSITE (EXTRAIT DES INDICATEURS NATIONAUX)
LE TABLEAU CI-DESSOUS PRÉSENTE LE PORTRAIT ACTUEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE
À PARTIR DES INDICATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE.

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012			
	CS RS	QC	CS RS	QC	CS RS	QC	CS RS	QC	CS RS	QC	CS RS	QC	CS RS	QC	CS RS	QC	CS RS	QC	CS RS	QC	CS RS	QC	CS RS	QC		
Pourcentage des élèves ayant accumulé un retard à la fin du primaire																										
T	15,1	18,6	12,8	17,6	13,3	17,3	12,1	16	10	14,6	8,3	12,4	4,9	9,7	3,7	9,6	3,2	9,9	4,4	10,8	4	11,1	-	-	1	
F	11,5	15	9,7	13,9	9,9	13,8	8,2	12,9	9,3	11,7	7	9,9	3,9	7,8	2,7	7,8	2,5	8,1	4,4	8,7	2,1	9,1	-	-		
G	18,2	22	15,7	21,2	16,8	20,7	16	19	10,7	17,4	9,5	14,7	5,8	11,4	4,6	11,4	3,9	11,8	4,4	12,9	5,8	13,1	-	-		
Pourcentage des élèves HDAA intégrés (primaire)																										
T			90,6	75,4	89,6	77,4	89,7	78,6	88,8	78,5	85,6	78,8	84,9	78,6	81,9	78,1	86,4	79,8	86,9	80,7	87	81,3	84,7	81,5		
F			90,3	77,5	88,5	79,5	91,1	80,6	88,2	80,4	86	80,7	85,7	80,7	84,6	80,4	88,9	81,7	85,5	82,8	84,7	83,5	79,7	83,9		
G			90,7	74,5	90,3	76,4	88,8	77,6	89,1	77,6	85,4	77,9	84,6	77,7	80,9	77	85,5	78,8	87,7	79,7	87,9	80,2	86,8	80,2		
Pourcentage des élèves sortant avec diplôme en secondaire 5																										
T	81,6	77,1	81,1	76,3	76,5	74	75,8	76,8	77,1	76,6	75,9	76,1	69,7	73,6	76,8	77	70,4	77,2	75,8	79,1	73,7	78,1	-	-		
F	88,4	82,1	85,5	81,9	82,4	79,5	81,3	81,6	81,5	81,3	80,5	80,9	74,6	77,4	80,5	80,5	74,4	80,4	77	82,5	78,5	81,6	-	-		
G	74,9	71,8	76,8	70,3	70,4	68,1	69,6	71,7	72,9	71,5	70,9	70,7	64,7	69,5	72,5	73,2	66	73,8	74,3	75,3	68,9	74,2	-	-		
Pourcentage des élèves sortant avec diplôme ou qualification																										
T	89	75,7	87,7	75	87	75	84,2	75,1	88	75,5	83	75,8	86	79,3	85,9	79,7	89,7	81,6	87,7	82,6	86,3	81,6	-	-		
F	93,7	81,7	91,2	81,4	90,3	81,5	88,4	81,5	89,5	81,7	87,9	81,6	91,6	84,4	90,3	84,4	90,3	85,7	88,5	86,4	90	85,7	-	-		
G	84,1	69,6	84,1	68,3	83,4	68,2	79,3	68,6	86,5	69	77,6	69,7	80,2	74	80,9	74,8	89	77,4	86,7	78,5	82,6	77,2	-	-		
Pourcentage des élèves sortant sans diplôme ou qualification (décrocheurs)																										
T	11	24,3	12,3	25	13	25	15,8	24,9	12	24,5	17	24,2	14	20,7	14,1	20,3	10,3	18,4	12,3	17,4	13,7	18,4	-	-	2	
F	6,3	18,3	8,8	18,6	9,7	18,5	11,6	18,5	10,5	18,3	12,1	18,4	8,4	15,6	9,7	15,6	9,7	14,3	11,5	13,6	10	14,3	-	-		
G	15,9	30,4	15,9	31,7	16,6	31,8	20,7	31,4	13,5	31	22,4	30,3	19,8	26	19,1	25,2	11	22,6	13,3	21,5	17,4	22,8	-	-		
Pourcentage des élèves HDAA intégrés (secondaire)																										
T			8,3	32,6	14	37,1	15,8	42,6	23,8	43,6	26,4	45,2	13,2	44,6	21,9	45,4	15	47,5	16,9	49	24,4	51	39	52	3	
F			7	33,5	11	37,9	14,3	43,7	25,6	44,7	24,6	46,1	11,6	45,3	21,7	46,5	16,7	49	19	50	26	53	39,1	54		
G			8,9	32,1	15,7	36,6	16,5	42	22,9	43	27,4	44,7	14,1	44,2	22	44,8	14	46,6	15,8	48	23,5	50	38,9	52		
Pourcentage des élèves diplômés en formation professionnelle (peu importe le programme)																										
T	73,8	73,3	77,8	76,2	74,2	76,5	81	77,4	79,7	76,2	81,3	76,2	77,7	77,2	75,2	77,3	78,5	78,5	-	-	-	-	-	-	4	
F	76,8	74,3	79,2	76,8	75,6	77,2	80,7	78,5	80,6	77,2	81,5	77,2	76,1	77,2	78,5	77,2	76,2	78,2	-	-	-	-	-	-		
G	71,2	72,4	76,4	75,7	72,9	75,8	81,1	76,6	78,8	75,4	81,1	75,3	79,4	77,1	71,8	77,4	81	78,8	-	-	-	-	-	-		
Pourcentage de nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle																										
T										38,6	33,4	37,4	32,5	35,3	33,3	41,7	34,1	45,2	33,8	40,6	31,3	39,9	30,7	-	-	5
F										32,7	27,9	27,9	26,3	32,4	27,8	35,7	27,9	37,2	28,1	34	26,4	31,5	25,2	-	-	
G										44,2	37,8	48	37,5	38,4	37,8	47,8	39	54,1	38,4	48,2	35,4	50	35,3	-	-	
Total des effectifs en formation générale adulte																										
Total							2693	174286	2528	173198	2415	173693	2411	182678	2613	186110	3575	222360	4269	242994	4225	240406	-	-	6	
Variation										-6,10%	-0,60%	-0,45%	0,30%	-0,20%	5,20%	8,40%	1,88%	36,80%	19,48%	19,40%	9,28%	-1,03%	-1,06%	-		-

Légende: T = Tous F = Filles G = Garçons

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RÉUSSITE - CONSTATS

1

4,0% des élèves de la Commission scolaire accumulent des retards d'au moins un an durant leur primaire. Cette donnée 2010-2011 constitue une amélioration de 11,1 points de pourcentage comparativement à l'année 2000-2001 qui montrait que 15,1% des élèves accumulaient des retards. Le retard provincial est de l'ordre de 11,1%.

À la fin des 6 années que dure en principe le primaire, les enfants ne devraient être âgés que de 12 ans et moins. Un élève qui a 13 ans ou plus est ainsi en situation de retard scolaire; l'âge de l'élève reflète le retard accumulé. Le retard chez les garçons s'établit à 5,8, un écart de 7,3 points inférieur au taux provincial.

2

Le taux de décrocheurs (élèves qui sortent sans diplôme ou qualification) est de 12,3% en 2009-2010 comparativement à celui du Québec qui est de 17,4%. Les données 2009-2010 ne peuvent être comparées avec celles des années précédentes.

Le calcul du taux de décrocheurs a été modifié en considérant les inscriptions dans l'année complète suivant celle de l'arrêt des études secondaires sans l'obtention d'un diplôme ou d'une certification reconnue par le MELS. Celles de 2010-2011 qui indiquaient un taux de 13,7% sont provisoires et seront officielles au bilan 4, soit en novembre 2012.

3

Le pourcentage des élèves HDAA du secondaire intégrés s'est amélioré. Il est passé de 16,9% en 2009-2010 à 39% en 2011-2012. Au Québec, le taux est de 52%.

4

Au niveau de la formation professionnelle, le pourcentage des élèves diplômés a augmenté de 3,2% et il est égal à celui de l'ensemble du Québec.

5

Le pourcentage de nos nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle est de 39,9% en 2010-2011, comparativement à 30,7% pour l'ensemble du Québec.

6

En formation générale adultes, on remarque une augmentation du nombre total des effectifs en 2008-2009 et 2009-2010. Cette augmentation observée depuis les dernières années fait place à une légère diminution de 1% en 2010-2011. Pour l'ensemble du Québec, on note une variation semblable.

NOTE : LA MISE À JOUR ANNUELLE DE CES STATISTIQUES
NOUS PERMET D'ÉVALUER LA PERTINENCE DE NOS
ACTIONS ET LEURS EFFETS SUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES.

BILAN DES ÉTATS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS	30 JUIN 2012	30 JUIN 2011
Encaisse	189 396.07 \$	49 968.82 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	12 001 906.2 \$	6 978 647.03 \$
Subvention à recevoir - financement	34 215 957.73 \$	35 230 700.09 \$
Taxes scolaires à recevoir	586 954.24 \$	475 431.98 \$
Débiteurs	1 815 787.09 \$	1 950 278.04 \$
Stocks destinés à la revente	278 215.58 \$	188 863.15 \$
Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 560 000 \$	1 365 000 \$
Frais reportés liés aux dettes	334 401.33 \$	355 575.33 \$
Total des actifs financiers	50 982 618.24 \$	46 594 464.44 \$

PASSIFS

Emprunts temporaires	11 120 683.98 \$	3 800 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	14 419 892.11 \$	16 946 547.11 \$
Revenus reportés	604 357.70 \$	913 774.03 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	6 029 724.81 \$	5 789 518.19 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	108 636 000.00 \$	106 192 000 \$
Autres passifs	363 088.77 \$	10 000 \$
Total des passifs	141 173 747.37 \$	133 651 839,33 \$
Actifs financiers nets (Dette nette)	(90 191 129.13 \$)	(87 057 374.89 \$)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	98 057 736.12 \$	95 463 464.60 \$
Stocks de fournitures	639 837.56 \$	734 700.26 \$
Frais payés d'avance	7 239.22 \$	-
Total des actifs non financiers	98 704 812.90 \$	96 198 164.86 \$
Surplus accumulé au début	9 140 789.97 \$	10 403 039.82 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	(627 106.20 \$)	(1 262 249.85 \$)
Surplus accumulé à la fin	8 513 683.77 \$	9 140 789.97 \$

FORCES AVENIR

FORCES AVENIR vise à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement de la jeunesse dans des projets qui enrichissent le savoir, qui suscitent le goût de la réussite, le dépassement personnel et le développement du sens civique, contribuant à la formation de citoyens conscients, actifs et responsables, à la fois enracinés dans leur collectivité et ouverts sur le monde.



ALEXANDRE TREMBLAY

École secondaire de l'Odysée /
Dominique-Racine

Lauréat, AVENIR Élève engagé

Pour la lutte contre le tabagisme et
l'intimidation chez les jeunes



LAURIE-ANN PAQUIN

École secondaire
des Grandes-Marées

Finaliste, AVENIR Élève engagé

Pour ses nombreux engagements
dans une multitude de projets



JESSICA GAGNÉ

École secondaire
des Grandes-Marées

Finaliste, AVENIR Élève persévérant

Pour tous les efforts investis dans la
réussite de ses études



MARIE-CARMEN CLAVEAU, MÉLODY TREMBLAY, MARIE- PIER PELLETIER, RACHEL LAPOINTE ET WILLIAM LEPAGE

École secondaire
des Grandes-Marées

Finaliste, AVENIR Projet engagé

Pour la mise en place d'une série
d'activités dans le but d'expliquer la
façon de trier les déchets à la cafétéria



PIER-OLIVIER GAGNON

École secondaire
Charles-Gravel

Finaliste, AVENIR Élève persévérant

Pour son courage remarquable
à réussir ses études malgré une
importante déficience visuelle



HELENE DESGAGNÉ

École secondaire de l'Odysée /
Lafontaine

Finaliste, AVENIR Personnel engagé

Pour sa grande disponibilité et
sa créativité débordante dans la
réalisation d'activités étudiantes



DOMINIC DESBIENS

École Fréchette

Finaliste, AVENIR Élève persévérant

Pour son enthousiasme débordant
et son travail acharné à vouloir
terminer et réussir ses études
secondaires



FRÉDÉRIQUE NOËL-CHAREST

École secondaire
Charles-Gravel

Finaliste, AVENIR Projet engagé

Pour la création d'un guide
facilitant le passage du primaire au
secondaire



CHANTALE SIMARD

École secondaire
des Grandes-Marées

Finaliste, AVENIR Personnel engagé

Pour ses nombreux projets afin
d'amener les jeunes en difficulté à
découvrir leurs forces et à gagner
l'estime d'eux-mêmes

RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

Conformément à l'article 175.1. de la Loi sur l'instruction publique du Québec relativement au Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, aucun cas ni suivi concernant des manquements n'ont été constatés au cours de l'année 2011-2012.

Préambule

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil des commissaires adopte un code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses membres.

Les commissaires doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir avec honnêteté, loyauté et intégrité, au mieux des intérêts de la Commission, avec diligence et compétence, comme le ferait toute personne raisonnable en de pareilles circonstances.

L'adoption de ce code et les engagements officiels envers celui-ci accroissent et maintiennent la confiance du public en l'intégrité de l'administration de la Commission scolaire.

1. Objectifs

De façon générale, le présent règlement s'inscrit dans un contexte de transparence et se veut une garantie de confiance et de crédibilité pour le public à l'égard des commissaires.

Plus spécifiquement, ce règlement dicte des règles de conduite aux commissaires, propose des mesures de prévention par des déclarations d'intérêts, identifie des situations conflictuelles, prévoit l'imposition de sanctions et veut être un gage de décisions exemptes de conflits d'intérêts.

2. Définitions

COMMISSION

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

COMMISSAIRE

Un commissaire élu ou nommé en application de la Loi sur les élections scolaires et/ou un commissaire représentant du comité de parents.

ÉTHIQUE

Ensemble de valeurs ou de principes liés à la mission de l'organisation, destinés à aider le développement d'un jugement sûr lors d'une décision à prendre ou d'un comportement à adopter.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Toute situation où le commissaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel ou celui de ses proches et celui de la Commission scolaire.

3. Champ d'application

Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique particulièrement dans les rapports entre les commissaires, entre un commissaire et un gestionnaire, entre un commissaire et un citoyen ou un organisme, entre un commissaire et tout intervenant.

Le présent code s'applique en tout temps, que ce soit lors d'une séance publique du Conseil, d'une séance du Comité exécutif, d'un huis clos, d'une séance de travail ou en dehors de ces occasions. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

4. Devoirs et obligations des commissaires

La plupart des principes énoncés ci-après relèvent du simple bon sens ou encore font appel au sens naturel de la justice et de l'honnêteté. En faisant connaître les principes auxquels elle croit et adhère, la Commission souhaite aider tous les intéressés à orienter leur action.

4.1. Les devoirs généraux

- 4.1.1. Le commissaire participe avec assiduité à toutes les sessions du Conseil et/ou du Comité exécutif et se conforme aux règles du code de procédure d'assemblée délibérante de la Commission.
- 4.1.2. Le commissaire qui ne peut participer à une session ordinaire ou extraordinaire motive son absence auprès du président ou de la secrétaire générale.
- 4.1.3. Le commissaire évite toute situation qui pourrait le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.1.4. Le commissaire s'assure d'avoir l'information nécessaire à la prise de décision.
- 4.1.5. Le commissaire doit respecter les règlements et politiques établis par la Commission.
- 4.1.6. Le commissaire doit s'abstenir de toute forme de discrimination comme par exemple celles basées sur l'âge, le sexe, l'ethnie, la fortune, la religion, les handicaps, les liens parentaux, etc.

4.2. Relations avec les pairs

- 4.2.1. Le commissaire traite ses collègues avec respect et courtoisie.
- 4.2.2. Le commissaire est solidaire, en tout temps, des positions prises par le Conseil des commissaires et le Comité exécutif.
- 4.2.3. Le commissaire s'interdit de critiquer publiquement les autres commissaires.
- 4.2.4. Le commissaire se montre compréhensif envers ses collègues et consent à les aider au besoin.
- 4.2.5. Le commissaire évite de surprendre la bonne foi d'un collègue ou de se rendre coupable d'un abus de confiance.
- 4.2.6. Le commissaire exerce ses fonctions dans un esprit de collégialité.

4.3. Relations avec les employés

- 4.3.1. Le commissaire traite chacun des cas à l'étude avec équité et justice.
- 4.3.2. Le commissaire sait écouter les doléances des employés dans le plus grand respect, sans toutefois se poser en juge ou faire de l'ingérence au niveau du fonctionnement interne de la Commission.
- 4.3.3. Le commissaire sait reconnaître les mérites des employés et évite tout propos qui pourrait les discréditer.
- 4.3.4. Le commissaire prend toutes ses décisions en fonction d'assurer les meilleurs services possibles aux élèves.

4.4. Relations avec la Commission

- 4.4.1. Dans la mesure du possible, le commissaire se rend disponible pour participer à des comités de travail ou à des activités des élèves.
- 4.4.2. Le commissaire doit se rappeler qu'il est le premier répondant des décisions prises par son Conseil et son Comité exécutif.
- 4.4.3. Le commissaire est bien conscient que son mandat de commissaire trouve toute sa force légale au moment où il siège en Conseil ou en Comité exécutif, alors que son président conserve ses pouvoirs et ses droits en tout temps pendant la durée de son mandat.

4.5. Relations avec le public

- 4.5.1. Le commissaire reconnaît que son rôle lui confère des responsabilités à l'égard du public et que ses relations avec celui-ci doivent être imprégnées de respect, de loyauté, de franchise et de transparence.
- 4.5.2. Le commissaire reconnaît que la nature de sa fonction lui crée l'obligation de vivre en citoyen exemplaire.
- 4.5.3. Le commissaire utilise un langage correct et respectueux qu'une société peut exiger d'un administrateur scolaire.
- 4.5.4. Le commissaire est à l'écoute de son milieu et doit agir au meilleur des intérêts du public avec diligence, compétence et impartialité.

4.5.5. Le commissaire a le pouvoir de faire une déclaration personnelle qu'il croit d'intérêt public. Le commissaire reconnaît que sa déclaration demeure personnelle s'il n'a pas reçu le mandat officiel d'intervenir au nom de l'ensemble des commissaires ou de la Commission.

5. Situations de conflit d'intérêts

- 5.1. Chaque commissaire doit prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents, dans l'exercice de ses fonctions.
- 5.2. Chaque commissaire a l'obligation de dévoiler la nature de toute situation où il se trouverait en conflit d'intérêts directement ou indirectement, en utilisant le formulaire apparaissant en annexe I.
- 5.3. Une première déclaration est produite par chaque commissaire après l'entrée en vigueur du présent code ou après une entrée en fonction comme commissaire. Par la suite, il sera tenu de produire une déclaration en début de mandat et chaque fois qu'une nouvelle situation l'exige.
- 5.4. Ces déclarations sont remises au président du Conseil des commissaires et acheminées par la suite à la secrétaire générale.
- 5.5. Toute nouvelle déclaration rend caduque la précédente, laquelle est retirée et remise à la personne concernée.
- 5.6. La notion de conflit d'intérêts peut être abordée sous les quatre volets suivants :
 - 5.6.1. **Au regard de l'argent**
 - avantages directs, pots-de-vin, cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages ;
 - utilisation à des fins personnelles de la propriété de l'organisme sous réserve des politiques et instructions existantes ;
 - relations contractuelles entre l'organisme et une organisation extérieure dans laquelle le commissaire possède un intérêt direct ou indirect.
 - 5.6.2. **Au regard de l'information**
 - utilisation à des fins personnelles ou trafic d'informations privilégiées.
 - 5.6.3. **Au regard de l'influence**
 - utilisation des attributs d'une charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'une tierce personne avec laquelle on est lié.
 - 5.6.4. **Au regard du pouvoir**
 - abus d'autorité y compris le traitement de faveur ;
 - le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction.

6. Mécanisme d'application

- 6.1. Toute plainte au regard du présent règlement doit être déposée au directeur général qui verra à la référer à la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction, s'il y a lieu (Réf. : article 175.1 de la LIP – 5^e paragraphe).
- 6.2. **Sanctions**

La loi prévoit entre autres les procédures en déclaration d'inhabilité à siéger à titre de commissaire (notamment l'article 21 de la Loi sur les Élections scolaires, les articles 304 à 312 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités) de même que l'obligation de remettre la valeur de l'avantage reçu (notamment l'article 175.3 de la Loi sur l'Instruction publique).

Dans les autres cas, la ou les personnes chargées d'imposer une sanction peuvent édicter l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- 6.3.1. **Avis verbal** : en cas d'infraction mineure au présent code, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis verbal au commissaire fautif.
- 6.3.2. **Avis écrit** : en cas d'infraction plus sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis écrit au commissaire fautif. Cet avis devra indiquer ce qui constitue l'essentiel de l'infraction et la correction à apporter.
- 6.3.3. **Blâme** : en cas d'infraction sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déposer, en assemblée publique, une motion de blâme à l'encontre du commissaire fautif.
- 6.3.4. **Participation aux comités** : en plus des sanctions précédentes, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déchoir un commissaire de ses charges ou de ses droits de participation au sein de comités de la Commission scolaire ou à titre de représentant de la Commission scolaire.
- 6.3.5. **Coupeure de rémunération** : exceptionnellement, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront imposer une coupeure de rémunération d'un commissaire.
- 6.3.6. **Suspension** : exceptionnellement, le commissaire pourra être suspendu sans rémunération; toutefois, cette suspension ne peut être considérée comme étant un défaut d'assister au Conseil des commissaires au sens de l'article 193 de la loi sur les élections scolaires.

7. La rémunération des commissaires

- 7.1. La rémunération et les autres bénéfices et avantages pouvant être accordés aux commissaires sont fixés par décret du Gouvernement du Québec (décret 545-90 du 25 avril 1990).
- 7.2. Les modalités relatives à la répartition du montant total disponible selon le décret sont décidées par le Conseil des commissaires.
- 7.3. La Commission définit par politiques, les modalités relatives aux frais de voyage et de déplacement, aux frais liés à des activités de représentation et à tout gain obtenu en résultat d'une quelconque activité de représentation.

8. Accessibilité du code d'éthique

- 8.1. Le code d'éthique et de déontologie est accessible au bureau du Secrétariat général, 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1W2

9. Entrée en vigueur

- 9.1 Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil des commissaires, soit le 9 mai 2007.

10. Abrogation

- 10.1 Le présent règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des commissaires remplace le Règlement (R)-1998-02 adopté le 27 janvier 1998.



PRÉPARÉ PAR
LE SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



36, JACQUES-CARTIER EST
CHICOUTIMI (QUÉBEC) G7H 1W2
WWW.CSRSAGUENAY.QC.CA